Les paysans en France aujourd'hui
La fin d'un monde ?

Le paysan se définit comme celui qui vit à la campagne et s'occupe des travaux agricoles. Le terme semble vidé de sa réalité aujourd'hui tant le paysan, catégorie sociale « en voie de disparition », symbolise la France d'hier, celle des « terroirs » et des traditions. La France paysanne s'est ainsi profondément transformée depuis les années 1950 sous les effets conjugués de l'urbanisation, de la tertiarisation et de l'ouverture internationale. Faut-il parler, comme le faisait le sociologue français Henri Mendras il y a plus de trente-cinq ans, de la « fin des paysans » ? Ne faut-lui pas plutôt parler de « nouveaux paysans » dont la place et le rôle dans l'économie et la société française sont redéfinis ?

I. A la recherche d'une identité paysanne.

I.1. Les paysans forment un groupe social très diversifié.

• **Par les différents statuts sociaux des paysans :** on distingue les exploitants en fermage (qui louent leur terre), les métayers (qui ont presque disparu et qui versent au propriétaire de la terre une part de la valeur de leur récolte) et les exploitants en faire-valoir direct, travaillant en général sur une base familiale. Les exploitants en société (GAEC, EARL) se multiplient tandis que les ouvriers agricoles sont de moins en moins nombreux (moins de 200 000 aujourd'hui).

• **Par leur spécialisation professionnelle :** certaines cultures sont rémunératrices (cultures maraîchères et fruitières, cultures florales, vignoble de qualité, grande céréaliculture, cultures industrielles), d'autres sont soumises aux aléas des cours mondiaux et à la concurrence étrangère (vignoble de masse, élevage laitier, élevage avicole, porcin et caprin…). Il est ainsi difficile de comparer les revenus du céréaliculteur beauceron, même fermier, et ceux du berger caprin de la moyenne montagne corse…

• **Par leur région d'implantation :** certaines régions agricoles jouissent de revenus très supérieurs à la moyenne dans des exploitations de grande taille et modernes, de gros fermiers y bâtissent des fortunes, comme c'est le cas en Champagne-Ardenne, Picardie ou Ile-de-France ; d'autres régions, à l'autre bout de l'échelle, pâtissent de revenus médiocre et les paysans dans leur majorité peinent à « joindre les deux bouts » : c'est le cas des régions de moyenne montagne (Massif central, Corse), du Midi (Languedoc, Midi-Pyrénées) ou de certaines régions d'élevage (Basse Normandie).

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Extrait gratuit de document, le document original comporte 4 pages.

Histégé

Fiche de connaissances

Les paysans en France aujourd'hui

I.2. Le très long passé agricole français a forgé des éléments d'identité paysanne qui disparaissent peu à peu.

• **La paysannerie partageait un mode de vie et des problèmes communs**. Au milieu du siècle, la maison paysanne ne connaît pas le confort moderne : l'électrification, l'eau courante et les réseaux de tout-à-l'égout ne se généralisent que tardivement. Les revenus moyens sont deux à trois fois plus faibles qu'en ville et progressent lentement, ce qui entrave la modernisation : une des revendications principales du Cercle national des jeunes agriculteurs dans les années 1950-60 est d'ailleurs la « parité sociale », c'est-à-dire obtenir un niveau de vie équivalent à celui des citadins. Les revenus s'accroissent lentement jusqu'à la fin des années 1980 et la dette moyenne par exploitation double entre 1970 et 1990). Depuis les années 1990, la situation financière de la paysannerie s'est améliorée. Mais elle repose en bonne partie sur les aides de l'Etat.

• **La paysannerie se retrouvait dans certaines coutumes et croyances.** Elle a été marquée jusqu'au milieu du siècle par un fort sentiment religieux, entretenu par un encadrement étroit de l'Eglise catholique. Le succès des Jeunesses agricoles chrétiennes (JAC) en témoigne : ses meetings réunissent habituellement de 70 000 à 100 000 personnes dans les années 1950. Cette religiosité a largement décliné comme dans l'ensemble de la société française. De plus, elle conserve d'anciennes croyances et rites mêlant catholicisme et paganisme telles les rogations, les feux de la Saint-Jean, les fêtes liées à la fertilité. Les paysans gardent la mémoire d'un folklore très ancien comme en Bretagne ou en Corse, leur vie est toujours rythmée par les saisons et déterminée par un rapport étroit à la nature et à la terre de leurs ancêtres (faible mobilité géographique).

• **Longtemps réputée pour son conservatisme politique, la paysannerie affiche depuis plusieurs décennies toutes les couleurs politiques.** Au XIXème siècle, les paysans français ont globalement soutenu la droite bonapartiste et orléaniste : le vote conservateur paysan s'expliquait à la fois par un fort encadrement des notables locaux et l'Eglise catholique et par une méfiance instinctive vis-à-vis des villes (et notamment de Paris, la « rouge »), foyers de révolution et de révolte. La première organisation paysanne, la Société des agriculteurs de France, est très conservatrice. Sans doute existait-il des campagnes de gauche, comme la vallée du Rhône ou la Bourgogne, mais cette attitude restait minoritaire.
Cette situation change au tournant du XXème siècle avec le ralliement des paysans à la République et les liens étroits qui se tissent entre le village et les cercles politiques modérés et radicaux, incarnés par J. Méline ou le « bon docteur Queuille » votant des lois protectrices. A cette époque, on peut distinguer des campagnes blanches, très conservatrices voire monarchistes (l'Ouest), des campagnes bleues ralliées à la République et même des campagnes rouges (le Languedoc, le nord et l'ouest du Massif central) où les communistes obtiendront même des scores importants au lendemain de la seconde guerre mondiale.
Depuis, les campagnes se sont homogénéisées socialement et politiquement. Elles votent aujourd'hui très majoritairement à droite.

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.